



PROGRAMME SCIENTIFIQUE

CULTUREL & ÉDUCATIF

P S C E

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L' AISNE

2024



2028



Dr. Suzanne NOËL
En bref

- Fondatrice du Surséminaire International en France, en Europe & en Asie;
- Fut des membres fondateurs du SI club de Paris (1921), premier de l'Europe continentale;
- Vice-présidente du premier comité, élue trois fois à sa présidence, élue Présidente d'honneur du Club de Paris en 1934;
- Vice-présidente de la Fédération européenne comprenant la Grande-Bretagne (1928) puis Présidente de la Fédération européenne continentale (1930), élue Présidente-Fondatrice en 1937.

Vision pour la nouvelle Société internationale et prémonitrice pour l'Europe nouvelle
Conviction pour une Paix universelle dans le monde

Féministe influente, engagée dans les courants féministes
des droits des femmes, du droit de vote et du suffrage des femmes

Autrice de l'œuvre de l'enfance « Les petites Quinquins »

Docteur en philosophie, épouse de « La légende », œuvre d'éducation morale

Militaire, praticante, devient T... Dominique à l'âge de 56

Dr. Suzanne NOËL 1878-1951

Conférence
Suzanne - Noël

SOMMAIRE

POURQUOI UN PROGRAMME SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET ÉDUCATIF (PSCE)	4
LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AISNE EN QUELQUES LIGNES	5
PRÉSERVER LA MÉMOIRE DU DÉPARTEMENT	7
Objectif 1 : Une conservation préventive des collections repensée	7
Objectif 2 : Une collecte rationalisée	13
Objectif 3 : Des outils au service du temps long	21
METTRE LES FONDS AU SERVICE DE TOUS LES CHERCHEURS	25
Objectif 4 : Classer pour rendre accessible les archives	25
Objectif 5 : Favoriser l'exploitation des données grâce à l'outil numérique	31
Objectif 6 : Améliorer la qualité de service au profit de l'utilisateur	35
ANCER LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES AU SERVICE DU TERRITOIRE	39
Objectif 7 : Un service-relais à destination des administrations et des collectivités	39
Objectif 8 : Le CABA, un lieu ouvert à faire vivre	43
Objectif 9 : Une nouvelle offre culturelle en ligne et hors les murs	51
CONCLUSION : UNE NOUVELLE APPROCHE À DESTINATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE	57

Pourquoi un programme scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

Le PSCE 2024-2028 des Archives départementales définit pour les années à venir les perspectives du service. Il couvre les grandes missions attendues de la part d'un centre d'archives, résume les défis à résoudre et rappelle les enjeux métiers qui seront au cœur de l'activité des agents.

Le PSCE des Archives de l'Aisne a été établi au cours des années 2022-2023, de manière collégiale et collaborative. Il est issu d'ateliers de réflexions ouverts à tous les agents, de discussions avec les publics, d'échanges avec les autres services du Conseil départemental et d'une collaboration avec les institutions et établissements partenaires des Archives départementales.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L' AISNE

EN QUELQUES LIGNES

Un service marqué par les vicissitudes de l'histoire

Comme tous les services d'archives départementales, celui de l'Aisne est né en 1796. Initialement pensé pour recevoir les fonds des institutions d'Ancien Régime abolies, son champ de compétence s'est élargi au XIX^e siècle à tous les documents produits par les administrations publiques.

Le dépôt des Archives départementales, alors situé au plus près de la préfecture en ville haute de Laon, a subi les bombardements des 1^{re} et 2^{de} Guerres mondiales. Il en reste des pertes irrémédiables : si les collections d'Ancien Régime ont pu être globalement préservées, ce sont les sources sur la période 1800-1940 qui ont pour la plupart à jamais disparu.

Réinstallées en 1977 puis en 2018 dans de nouveaux bâtiments, les Archives départementales se sont efforcées depuis de reconstituer les collections et d'œuvrer à leur mise en valeur grâce à l'outil numérique.

Des missions réglementaires et légales, au sein du réseau des Archives de France

Les services fournis par les Archives départementales constituent l'une des deux missions obligatoires du conseil départemental en matière culturelle (la seconde étant remplie par la Bibliothèque départementale). Elles assurent à ce titre :

- le contrôle scientifique et technique de toutes les archives publiques produites, quelles que soient leur forme et leur support, dans le département – agissant ici au nom de l'État elles surveillent notamment les destructions d'archives pour interdire toute perte de documents utiles aux chercheurs ;
- la collecte de ces mêmes archives sélectionnées pour leur intérêt historique, à l'exception de celles des communes de plus de 2 000 habitants (le dépôt est alors facultatif) ;
- la conservation et le classement de la totalité des fonds ainsi confiés par les producteurs publics ;
- la communication gratuite, à toute personne qui en émet le souhait, des documents, sous réserve des délais fixés par le législateur (code du patrimoine).

Des missions facultatives assurées pour mettre en valeur le patrimoine axonais

En parallèle de leurs missions obligatoires, les Archives départementales œuvrent à faire connaître le patrimoine écrit qu'elles conservent à travers des expositions, des publications, des conférences ou encore des café-archives. Elles agissent ainsi en liaison étroite avec le milieu associatif et les services du conseil départemental.

QUELQUES CHIFFRES

29 KILOMÈTRES LINÉAIRES
de documents conservés,
de 855 à nos jours

26 AGENTS
travaillant dans des magasins
de 6 500 m²

8 000 DOCUMENTS CONSULTÉS
chaque année en salle de lecture

PRÈS DE 7 000 000 D'IMAGES
EN LIGNE
sur archives.aisne.fr
consulté en moyenne chaque jour
par 1300 internautes

PRÉSERVER LA MÉMOIRE DU DÉPARTEMENT

L'enjeu : sauvegarder les archives dont l'intérêt est avéré, à travers une vue macroscopique de la production documentaire à l'échelle du département et en rationalisant les moyens.

OBJECTIF N° 1

Une conservation préventive des collections repensée

Préservées au sein d'un bâtiment neuf offrant toutes les garanties de conservation, les collections des Archives départementales nécessitent une attention constante pour assurer leur transmission aux générations futures.

Rendre au récolement sa pertinence et en faire un véritable outil de gestion

Le déménagement du service dans le bâtiment du Parc Foch en 2018 a entraîné une nouvelle répartition des fonds dans des magasins neufs, partiellement mise à jour dans le récolement informatisé et permanent, géré au sein du système d'information archivistique (SIA) Ligeo. Le volume des entrées annuelles impose aujourd'hui aussi de repenser les procédures d'entrée et de maîtriser cet important arriéré d'archives.

FOCUS TECHNIQUE

Qu'est-ce que le récolement permanent des archives ?

Le récolement permanent est la « liste tenue à jour des articles conservés dans un service d'archives assortie de leur localisation, présentée dans l'ordre des magasins et des rayonnages, permettant un programme d'utilisation des espaces vacants » (*Dictionnaire de terminologie archivistique*, 2002). Désormais tenu informatiquement, il est l'outil de bonne gestion qui permet à tout instant de connaître le volume et la répartition des documents.

Les Archives départementales s'engageront dans une démarche :

- de meilleur encadrement de la procédure d'entrée : chaque fonds recevra une cote, même provisoire pour ceux dont le classement devra être différé en fonction du plan de travail des services, et sera récolé dès son arrivée dans Ligeo ;
- de reprise de l'arriéré d'archives en attente de classement : tous les fonds et articles seront récolés dans Ligeo, et reconditionnés si nécessaire, y compris ceux dont le classement demeure en attente.

À l'issue de ce chantier mené de manière transversale et mobilisant toutes les équipes, chaque article d'archives présent sur les rayonnages devra être identifié, coté, analysé et localisé dans le SIA Ligeo Gestion, redonnant ainsi au récolement sa pleine valeur d'outil d'aide à la décision dans les choix stratégiques de collecte.



Semaine balisée en décembre 2023
Reconditionnement des archives & récolement

Formaliser les politiques de conservation préventive et curative

Éviter ou minimiser les détériorations et pertes possibles sur les documents, stopper les processus de détérioration en cours, seront les objectifs de la politique de conservation préventive et curative des Archives départementales.

Si les magasins des Archives départementales disposent d'un système de régulation des conditions climatiques, les fonds versés ou déposés, quelle que soit leur provenance, peuvent présenter des signes d'infestation, ou les marques de destructions passées qui bien souvent racontent leur histoire.

Être à même d'identifier, puis de maîtriser toutes les situations qui mettent en péril les documents suppose la mise en œuvre de moyens :

- en termes de formation : les Archives départementales mettront en place des actions de formation pour les nouveaux agents, mais aussi pour les agents déjà en place, en vue d'améliorer la manipulation des documents, d'effectuer de petites réparations ou encore d'évaluer la communicabilité d'un document dégradé ;
- en termes de procédures : des référentiels seront mis en place pour le dépoussiérage, le conditionnement...

Concernant la conservation curative, un protocole d'intervention sur les fonds contaminés sera établi, tenant compte des dernières recommandations du Service interministériel des Archives de France : le recours à la fumigation, jugée nocive pour les documents et le plus souvent inefficace, sera abandonné. Une attention particulière sera portée à l'évaluation des situations et le recours à des analyses de surfaces, dans le cadre d'un partenariat à mener avec le Laboratoire départemental d'analyses et de recherches (LDAR), constituera un préalable à tout procédé de décontamination.

Enfin, et afin de formaliser cette politique globale, un outil de centralisation de l'information permettant de définir les priorités en matière de restauration, de reliure et de reconditionnement sera établi.

□ Formation des agents au dépoussiérage et à la manipulation des archives





Simulation d'évacuation
de documents en mai 2023

Construire un plan de sauvegarde des biens culturels

Les Archives départementales feront de l'élaboration d'un Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) une de leurs priorités, en s'appuyant sur l'expertise proposée par le Service interministériel des Archives de France.

FOCUS TECHNIQUE

Qu'est-ce qu'un PSBC ?

Document stratégique, le PSBC permet à un établissement conservant des biens culturels d'anticiper un sinistre et d'assurer la sauvegarde des biens lorsque celui-ci survient. Il permet de se préparer et de faire face à un événement soudain.

Pour en savoir plus : <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/94529231>



Le PSBC sera conçu pour faciliter les décisions du commandant des opérations de secours et du chef d'établissement **en cas de sinistre** survenant sur les collections.

Il dégagera :

- des mesures de prévention ;
- des mesures de prévisions opérationnelles (plan d'urgence et de gestion des crises pour les collections) ;
- des mesures de retour à la normale.

Le PSBC s'accompagnera d'**un vaste chantier de définition des collections prioritaires**. Outil transversal, il s'élaborera avec les services de secours et d'incendie et interviendra en complément du plan ÉTARÉ.

pour l'Impression d'académie m'écrit à la date du 30 10 47.
Alliance nationale organisée en avril prochain l'étude scientifique
de la population par rapport aux études scientifiques
d'étude de nos concours pour l'établissement de monographies
dans le cadre de cette question vitale pour l'avenir de la France.
Chaque école devra paraitre.
Chaque école devra paraitre.
Chaque école devra paraitre.

Hirson le 31-11-47
et. Claude

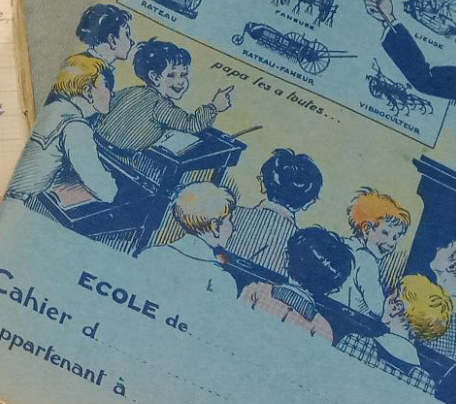
circonscription d'Hirson
Œuvre des Pupilles de l'École Publique

Dans sa réunion du 18.11.47, le Comité
d'Administration de l'Œuvre des Pupilles
de l'École Publique a décidé de faire
procéder à la vente d'imprimés admissibles
bénéficiaires au profit de sa cause.
Chaque école va recevoir un paquet
contenant:

- 3 rapports d'accidents
- 3 demandes de congés
- 3 tableaux de fréquentation
- 3 demandes de changement

La somme de 50 F (somme nette qui
pourra être prise sur la Caisse de Co-
opérative sera adressée à
Mlle Potier, 33 rue de la République
Hirson - C.C. 34-349 Lille
aussitôt réception du paquet.

Le paquet sera complété pour les
écoles à classes multiples et le montant
sera indiqué dans l'envoi.



BULLETIN NATIONAL
DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

Collecte des archives
du CFA de La Capelle 2023

OBJECTIF N° 2

Une collecte rationalisée

La collecte des archives constitue une mission fondamentale pour un service d'archives. Néanmoins, autant pour le confort du chercheur que par un nécessaire souci de sobriété, il ne s'agit pas de tout collecter. La politique des Archives départementales s'efforcera de trouver le juste équilibre entre exigences des services administratifs, attentes du public et prise en compte des contraintes matérielles.

La collecte des archives publiques

La collecte des archives publiques menée par les Archives départementales tiendra compte des recommandations réglementaires du Service Interministériel des Archives de France tout en s'adaptant aux réalités du département de l'Aisne.

FOCUS TECHNIQUE

La saturation du bâtiment des Archives départementales

Le CABA offre depuis 2018 une capacité de 30 kml, déjà quasi intégralement occupée. Les Archives départementales ont en effet été amenées à absorber des stocks très conséquents de documents dont les versements étaient stoppés avant leur emménagement dans le nouveau bâtiment, à quoi il faut ajouter plusieurs réformes de l'État (notamment la Réforme de l'organisation territoriale de l'État - ROTE) ayant entraîné des fermetures de service et donc des versements.

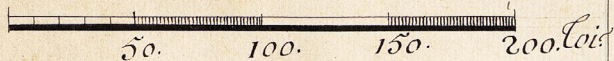
En 2028, les Archives départementales disposeront de nouveaux espaces au sein du CABA, actuellement loués dans le cadre du Partenariat public privé, qui porteront la capacité de stockage totale à 40 kml.

Dans l'attente de ces nouveaux magasins, une politique de modération des versements sera nécessairement appliquée, autour de trois priorités.

LA FÈRE

Generalité de Soissons

Echelle de 200 Toises.



Nouvelle acquisition
Un plan de La Fère du XVIII^e siècle

PRIORITÉ 1 Les archives communales

La destruction de la presque totalité des archives de la Préfecture de 1800 à 1940 impose de porter une attention particulière aux archives communales, **matériau essentiel pour reconstituer l'histoire de notre département** sur cette période. Leur collecte se poursuivra donc.

PRIORITÉ 2 Les archives dites anciennes ou modernes (jusqu'en 1940)

Les **sources antérieures à la 2^{de} Guerre mondiale** constituent désormais un support aussi fragile (car ancien) que rare (car antérieur à l'explosion de la production documentaire). Les documents datant de cette période et qui n'auraient pas encore été versés seront systématiquement considérés comme prioritaires : archives policières, notariales, de l'Office national des forêts (ONF) ou encore des Voies navigables de France (VNF) notamment.

PRIORITÉ 3 L'évaluation des archives contemporaines

Les propositions de versements d'archives postérieures à 1940 feront toujours l'objet d'une évaluation, dans une vision transversale regroupant les producteurs par grandes fonctions. Il s'agira à chaque fois de réfléchir au processus décisionnel et d'identifier le dossier-maître pour y concentrer l'attention des archivistes.

À cet effet, les versements proposés par les services seront pris en compte dans le cadre des documents déjà conservés sur cette fonction aux Archives départementales. Cette décision pourra être l'occasion de leur propre réévaluation. Il s'agira également d'attirer l'attention des producteurs sur les documents absents des propositions de versements, alors même qu'ils seraient d'un intérêt historique supérieur. À cet égard, les **documents décisionnels des niveaux de direction** constitueront une priorité et pourront conditionner l'acceptation d'un versement.

À l'inverse les collectes d'archives échantillonnées, d'un intérêt moindre pour le chercheur, seront de manière générale reportées.

La prise en charge des documents dépendra également de la qualité du travail effectué en amont par les services : tri (suppression des doublons et de la documentation), reconditionnement, rédaction du bordereau de versement. Les services ayant engagé un investissement financier ou humain dans ces opérations de traitement seront priorisés dans la collecte.

Enfin, la collecte d'archives intermédiaires sera absolument exclue, leur conservation relevant de la responsabilité exclusive des services.

La collecte des archives privées

La collecte d'archives privées, auprès de particuliers, de familles, d'entreprises, d'associations, d'hommes politiques..., n'est soumise à aucune obligation. Elles offrent pourtant, par leur diversité et leur richesse, un regard plus humain et concret sur l'histoire de notre département, souvent complémentaire de la vision institutionnelle et administrative des fonds publics.

Les Archives départementales s'engageront dans une politique de collecte davantage proactive de ce patrimoine :

- en développant des actions de sensibilisation spécifiques auprès des producteurs privés (journées dédiées, organisation de prix, utilisation des outils de communication du Département, etc.). Des initiatives comme celle de la Grande Collecte, organisée au plan national auprès des particuliers pour recueillir ou numériser les archives familiales (correspondance, photographies, témoignages...) ont montré le succès de ces opérations auprès du public ;
- en identifiant les potentielles archives d'entreprises en liquidation grâce aux tribunaux de commerce ;
- en repérant et en acquérant des documents ou collections sur les plateformes d'enchères en ligne comme eBay ou Delcampe (la création d'une régie d'avance sera ainsi demandée) ;
- en effectuant une veille sur les catalogues de mise aux enchères et dans la presse locale.

La collecte des archives électroniques

Les transformations numériques et les procédures de dématérialisation ont révolutionné la production documentaire. Malgré la rapidité de ces changements, les services sont aujourd'hui toujours dans une phase de transition où papier et documents électroniques sont produits concomitamment, le premier étant encore bien souvent majoritaire.

Les Archives départementales continueront leur politique d'intégration de ces évolutions numériques en adaptant leurs pratiques, en cohérence avec les outils techniques disponibles – eux aussi en évolution constante – et avec la construction progressive d'une doctrine sur l'archivage électronique à l'échelle nationale. Pour cela, elles sont équipées depuis 2015 d'un système d'archivage électronique (SAE) dit X-SACHA, mutualisé à l'échelle de 8 départements au travers de la SPL X-Demat. Ce SAE initialement prévu pour archiver les données des applications métiers de la SPL s'est élargi peu à peu à tous types de flux.

L'action des Archives départementales se déclinera en plusieurs axes :

- rationaliser le fonctionnement de l'outil X-Sacha, en œuvrant auprès de la SPL X-Demat aux évolutions techniques nécessaires (passage en seda 2.2) et à un meilleur suivi des flux documentaires issus de la SPL X-Demat (cartographie des flux documentaires devant permettre l'établissement de sorts finaux et de durées d'utilité administratives cohérents) ;
- prioriser l'archivage de documents définitifs issus des boîtes mails, des arborescences bureautiques ou des applications locales, en cohérence avec le Cadre stratégique commun de modernisation des archives (promu par le Comité interministériel des Archives de France) – les applications nationales étant désormais traitées par les Archives nationales ;
- accompagner les projets de dématérialisation des administrations : sans être moteurs de ces changements – que les Archives départementales ne sauraient impulser à place des administrations elles-mêmes – les Archives doivent être impliquées dès le début de la chaîne pour être en capacité d'anticiper la préservation de ces archives électroniques. Pour les services du département, l'archivage intermédiaire pourra être assuré par X-Sacha (selon l'exemple des dossiers de la MDPH).



Serveurs informatiques

FOCUS TECHNIQUE

Qu'est-ce qu'un système d'archivage électronique (SAE) ?

Un SAE assure sur le long terme la pérennité, l'intégrité et l'authenticité de données numériques sélectionnées. Il s'appuie sur différentes technologies et procédures, en particulier la norme NF Z 42-013 qui garantit la traçabilité des opérations et ainsi le caractère probant des documents, et le « standard d'échange de données pour l'archivage » (SEDA) qui facilite voire automatise les versements d'archives vers un SAE.

Pour mener à bien ces actions et au-delà des seuls aspects techniques, sur lesquels les archivistes doivent collaborer main dans la main avec les services informatiques (développement des connecteurs), les Archives départementales auront à renforcer en interne les fonctions et compétences dédiées à l'archivage électronique car la poursuite de tels projets suppose d'y consacrer temps et moyens. La reconstitution d'un poste d'e-archiviste, ayant existé de 2014 à 2018, permettra plus particulièrement :

- de mener - en plus des flux automatiques de documents issus des applications X-Sacha - des projets de versements manuels d'archives électroniques jugées prioritaires. Il pourra s'agir de boîtes mails, de documents particulièrement engageants (délibérations du conseil départemental par exemple) ;
- de mener une politique pro-active de sensibilisation sur la question des archives électroniques auprès des communes (qui ne disposent pas toutes de X-Sacha).



OBJECTIF N° 3

Des outils au service du temps long

La protection et l'enrichissement des collections s'appuient sur des fonctions supports indispensables : logistique (avec la gestion du bâtiment) et administrative.

Un bâtiment neuf à s'approprier

Grâce à l'effort financier exceptionnel du département, les Archives de l'Aisne sont implantées depuis 2018 dans un bâtiment neuf, **répondant aux attentes et exigences d'un service d'archives du XXI^e siècle**, tant pour les espaces de travail et de conservation que pour ceux dédiés aux publics.

Le Centre des Archives et Bibliothèque départementales de l'Aisne (CABA) est par ailleurs un bâtiment **partagé** avec deux autres services : Bibliothèque départementale et réserves des collections départementales. Sa maintenance est assurée dans le cadre d'un Partenariat public privé (PPP).

Les Archives départementales continueront dans ce cadre à assurer avec vigilance leur rôle de veille. Le directeur des Archives départementales, chef d'établissement du CABA, s'assurera en particulier que les intérêts des trois services usagers soient préservés et œuvrera à coordonner toutes les fonctionnalités communes.

Un règlement d'usage du CABA sera instauré, en partenariat avec le PPP et avec les services du département : les Archives départementales proposeront, en cohérence avec leur rôle de chef d'établissement, de coordonner ce travail.

Enfin, les Archives départementales participeront à la réflexion en cours sur l'usage des autres bâtiments du Parc Foch.

Elles occupent actuellement, de manière temporaire, des locaux dans les anciens casernements dits Foch 19 et Foch 21 : la réorganisation des espaces de stockage préalables du CABA ainsi que la refonte de la politique de conservation préventive auront pour objectif de libérer ces locaux temporaires, impropres à la préservation de documents d'archives.

Des services administratifs mutualisés

Les Archives départementales, en tant que service du conseil départemental, continueront à travailler en synergie avec celui-ci, de façon à éviter tout doublon et à mutualiser dès que c'est possible les fonctions administratives :

- recours systématique aux marchés communs du département et aux services supports ;
- coordination étroite avec la Direction des bâtiments pour toutes les fonctions de maintenance non assurées dans le cadre du partenariat public privé ;
- mutualisation de l'astreinte technique du CABA avec celle de la Caverne du Dragon, effectuée par roulement par les deux régisseurs.

En interne, les Archives départementales poursuivront le travail systématique de formalisation des procédures, notamment s'agissant :

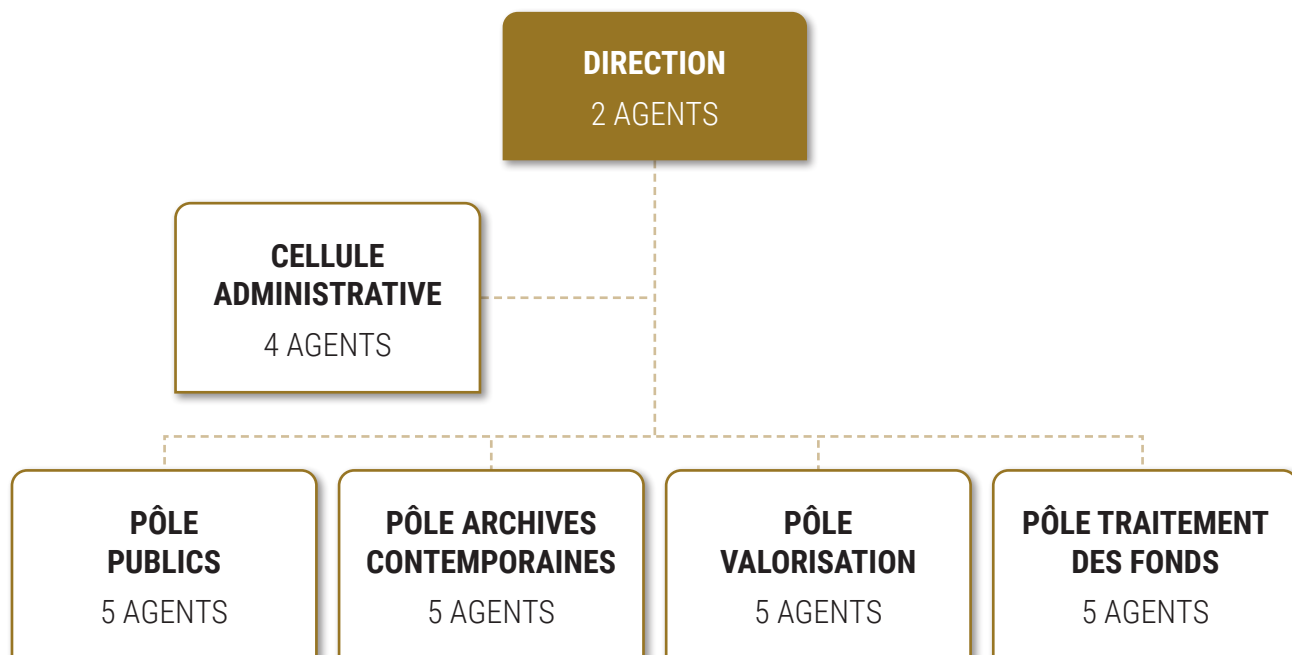
- du flux de réception, de validation et d'envoi de la correspondance avec le public, dans l'objectif d'apporter des réponses de qualité, rapides et harmonisées ;
- du respect des obligations légales en matière de protection des données individuelles, tant sur le site internet des Archives départementales que pour les documents papiers et électroniques produits dans le cadre de leurs activités.

Une expertise technique et des spécialisations à développer

Les Archives départementales regroupent au total 26 agents exerçant des fonctions extrêmement variées (archiviste, records manager, chargé de classement, iconographe, responsable administratif, agent d'accueil, webmestre, médiateur, régisseur, etc.) avec des statuts eux-mêmes multiples (agents des fonctions publiques territoriales et d'État, titulaires et contractuels, catégories A, B et C, etc.).

L'organigramme des Archives, un outil indispensable de coordination et de positionnement de tous ces agents dans le cadre des activités et priorités du service, est ancien. Des changements réguliers lui ont été apportés, parfois à l'occasion de départs ou de recrutements d'agents, aboutissant à une perte de sens. Si les fonctions quotidiennes et courantes sont assurées avec efficacité, les missions portant sur l'arriéré font l'objet d'ambiguïtés sur les responsabilités de chacun. C'est le cas en particulier des archives anciennes, dont le traitement et la valorisation ne sont actuellement attribués à aucun pôle, ou encore des missions de conservation préventive.

Ce constat partagé entraînera une réflexion en profondeur, menée avec la participation de tous les agents, pour mettre en adéquation l'organigramme actuel avec les besoins du service.



FOCUS TECHNIQUE

Les objectifs poursuivis par le futur organigramme :

- garantir l'accomplissement de la totalité de la chaîne archivistique sur tous les fonds ;
- restituer une logique véritable à chaque pôle, pour faciliter le travail d'encadrement en leur sein ;
- rassembler des fonctions très proches sur le plan archivistique mais actuellement éclatées (par exemple les fonds iconographiques et privés) ;
- favoriser les mutualisations et transversalités ;
- clarifier les responsabilités, pour permettre une spécialisation des agents ;
- interroger les répartitions de travail, pour les rendre à la fois plus justes et plus efficaces (la gestion des archives non plus par statut mais par domaine d'activité à l'intérieur des pôles est ainsi envisagée).



Salle de classement

Tri, classement, reconditionnements, cotation

METTRE LES FONDS AU SERVICE DE TOUS LES CHERCHEURS

L'enjeu : œuvrer à classer et identifier les fonds conservés afin de les rendre accessibles aux chercheurs, dans un esprit de transmission du patrimoine articulé autour des technologies du numérique.

OBJECTIF N° 4

Classer pour rendre accessible les archives

Inventorier les archives permet de les faire connaître au public et donc de les rendre accessibles et exploitables par chacun. C'est le travail de fond mené au quotidien par les archivistes, qu'il s'agira de poursuivre.

Résorber l'arriéré des fonds collectés depuis plusieurs années et restés sans inventaire

La mise en œuvre d'un « pôle traitement » dédié à cette mission il y a 10 ans a permis le reclassement de grandes masses de documents sérielles et très sollicitées : hypothèques, enregistrement, dommages de guerre (1939-1945) notamment.

La priorité des années futures sera désormais donnée aux fonds totalement inaccessibles : vracs, collectes anciennes, conditionnements défectueux. À cet effet, la refonte en profondeur de la méthodologie de traitement, amorcée depuis 2022, permettra d'accélérer les temps de classement tout en maintenant un niveau de description pertinent pour les chercheurs

FOCUS TECHNIQUE

La révision des pratiques de classement

Ont été actés les principes suivants :

- le maintien de l'ordre initial des documents et des fonds sans y appliquer un plan de classement « type » ;
- le maintien des cotations initiales (la recotation étant jugée chronophage et sans valeur ajoutée pour les lecteurs) ;
- une évaluation du niveau de description en fonction des besoins propres à chaque fonds (permettant de mutualiser les analyses).

Cette méthodologie a fait l'objet d'un groupe de travail en 2022-2023 et un « guide de rédaction des instruments de recherche » a été rédigé : l'attention sera mise aux conditions de son application pour en généraliser les principes.



Identification des fonds
Plan de l'église de Plomion

FOCUS TECHNIQUE

La priorisation des classements

Ont été définis comme priorités au cours des prochaines années trois typologies de fonds :

- les archives communales (avec l'ambition de classer au moins six fonds par an). Ces documents constituent en effet, pour l'Aisne un enjeu particulier car ils viennent pallier les collections préfectorales tristement disparues lors des bombardements du dépôt des Archives départementales survenus lors des deux guerres mondiales ;
- les archives nominatives exploitables à des fins généalogiques, largement réclamées par le public : documents judiciaires et pénitentiaires, actes notariés notamment ;
- les fonds d'institutions, de particuliers ou d'associations emblématiques des activités et du territoire axonais – on citera en particulier les archives de l'Office national des forêts, de la Croix rouge, de Mémoire 2000, etc. les analyses).

À NOTER : les classements seront systématiquement priorisés en fonction de l'exploitation possible par les chercheurs et lecteurs.

Pour cette raison les Archives départementales poursuivront leurs échanges réguliers avec le public, sous toutes les formes (enquêtes, discussions informelles en salle de lecture, correspondances) pour connaître et analyser ses souhaits.



107
J
28

107 J 28
5 39659

107
J
29

107 J 29
5 39659

107
J
30

107 J 30
5 39659

Magasin d'archives

Anticiper le traitement des futures collectes

Afin d'éviter toute reconstitution d'arriéré, les Archives départementales œuvreront de concert avec les services pour améliorer la qualité des versements. Un travail de sensibilisation sera mené systématiquement auprès des administrations du département et de l'État pour rappeler que le travail de tri et de reconditionnement doit être réalisé en **amont** par les producteurs des documents.

Parce que chaque fonctionnaire est responsable de ses archives et parce qu'il est celui qui les connaît le mieux, l'expérience a montré qu'un traitement des documents par l'agent lui-même avant d'être versés est non seulement plus efficace en termes de temps mais aussi d'éléments contextuels et d'explications apportées à l'exploitation future des archives. Pour ce faire une attention particulière sera portée au **contenu du bordereau de versement**, qui sera revu, et fera systématiquement l'objet d'échanges avec le service producteur.

En contrepartie, les Archives départementales s'engagent à accompagner les services et à poursuivre leur politique d'aide à l'archivage. Elles pourront également **accélérer le temps de prise en charge des versements**, en mettant plus rapidement à disposition du public les documents qui auront été traités en amont, se recentrant ainsi sur leurs missions essentielles d'analyse et de production d'instruments de recherche.

Le travail de classement se déclinera également, à côté des archives proprement dites, sur la **collection d'ouvrages et de revues imprimés** : la mise à disposition de cette bibliothèque, essentielle pour contextualiser les recherches, constituera un enjeu fort.

La reprise de la partie dite administrative de cette collection (*Journal officiel, Recueil des actes administratifs*) a pu être achevée en 2022-2023. Seront désormais mis en œuvre :

- l'indexation dans une nouvelle base de données en ligne des ouvrages (rendue possible grâce à la mise à disposition par la Bibliothèque départementale de l'Aisne de l'outil Orphée) ;
- le désherbage de titres ayant perdu toute pertinence (pour rendre toute sa cohérence locale et patrimoniale à la collection et éviter le « bruit » dans la recherche) ;
- le traitement des vracs anciens (collections issues souvent de fonds privés qui faute d'être inventoriées ne sont pas accessibles).



Numérisation interne
Plaques de verre

OBJECTIF N° 5

Favoriser l'exploitation des données grâce à l'outil numérique

Si l'étape du classement et de la description des documents est un préalable indispensable et fondamental à leur communication au public, elle ne suffit pas à faire connaître les documents au plus grand nombre, le numérique ayant ici introduit une révolution profonde dans les habitudes et besoins du public, auxquels les Archives départementales continueront de répondre.

Poursuivre les campagnes de numérisation et de mise en ligne de documents

Les Archives départementales de l'Aisne ont une pratique ancienne de la numérisation, ayant permis la mise en ligne de plus de **6 976 325 images**. Ces collections, accessibles gratuitement, constituent aujourd'hui l'accès privilégié aux ressources généalogiques par le grand public. C'est en ce sens qu'ont été traitées en priorité les sources nominatives : état civil, fiches matricules militaires, recensements de population, hypothèques, etc.

Ces opérations se poursuivront pour rendre consultables toujours plus de données : **partie la plus récente de l'état civil (dans la limite du délai légal de mise en ligne de 100 ans), tables de successions et absences (archives de l'enregistrement), plans d'alignement, répertoires de notaires, registres de résultats aux certificats d'études**, etc. Une réflexion sera lancée sur les minutes notariales, très demandées par le public, mais représentant une masse très importante de documents qu'il s'agira de prioriser et de programmer de manière pluriannuelle le cas échéant.

L'objectif visé par ces mises en ligne est double :

- répondre aux souhaits du lectorat qui légitimement est en attente d'une grande autonomie dans ses recherches ;
- assurer des modalités de communication respectueuses des enjeux environnementaux. Si la dépense énergétique liée aux serveurs ne doit pas être négligée, elle est sans commune mesure avec les émissions de transports qu'elle permet d'économiser.

FOCUS TECHNIQUE

Délais de communicabilité et délais de mise en ligne

Pour respecter la vie privée de chacun, le législateur a prévu un cadre légal, complété de textes réglementaires, qui fixent les délais autorisés pour la mise en ligne des archives. Ces derniers sont plus longs que les délais de communicabilité simples en salle de lecture (100 ans contre 75 ans par exemple pour une partie de l'état civil).

Les Archives départementales expérimenteront la possibilité d'élargir les délais de mise en ligne à travers un **accès dit certifié et sécurisé** : à l'image de ce que proposent déjà certains services d'archives départementales et qui a été validé par le Service interministériel des Archives de France, les internautes auront la possibilité de s'enregistrer en prouvant leur identité et d'accéder en ligne à des documents librement communicables mais non encore publiables sur internet.

OBJECTIF N° 5

Favoriser l'exploitation des données grâce à l'outil numérique

Mettre en ligne et simplifier les inventaires

La consultation des inventaires et bases de données constituées au fil de la longue existence des Archives départementales s'avère parfois complexe pour un public non averti.

Les catalogues, inventaires, fichiers, répertoires numériques ou méthodiques – au format papier manuscrit ou tapuscrit, parfois numérisés ou nativement au format électronique sous forme de fichiers bureautiques, de tableurs ou encore d'xml – se mêlent et s'entremêlent.

Les Archives départementales mèneront un travail de mise au clair de cette collection de données pour mieux les rendre exploitables. Celui-ci s'appuiera sur :

- la refonte de l'état général des fonds actuellement en ligne pour en faire l'instrument de référence, simple d'utilisation et complet, permettant d'accéder à tous les inventaires ;
- la mise à disposition de tous les inventaires sur le site internet, en fonction de leurs format d'origine (images ou xml) ;
- la rétroconversion progressive des anciens instruments de recherche, avec une priorité donnée aux fichiers disponibles actuellement exclusivement en salle de lecture pour les migrer au format xml ead (standard de description international).

FOCUS TECHNIQUE

Qu'est-ce que la rétroconversion des instruments de recherche ?

La rétroconversion consiste à reprendre d'anciens inventaires (pouvant remonter au XIX^e siècle) pour les mettre à niveau des normes actuelles de diffusion électronique des données (c'est à dire le format xml ead). Concrètement, les données – manuscrites ou dactylographiées – des inventaires sont reprises et saisies dans différents champs, en fonction de leur typologie, permettant de constituer une base de données exploitable.

Tout en augmentant la quantité de données accessibles, les Archives départementales veilleront à permettre leur consultation de manière ergonomique : refonte et simplification du moteur de recherche, intégration de facettes ou de listes déroulantes pour cibler plus aisément leurs résultats, utilisation de liens pérennes (dits liens ark), etc. Ce travail s'effectuera en concertation avec le public : une enquête sera réalisée pour mieux adapter les réponses techniques qui seront apportées.

FOCUS TECHNIQUE

Qu'est-ce qu'un identifiant pérenne ?

Les identifiants pérennes permettent de stabiliser une url de manière définitive : cela aide ainsi les chercheurs qui peuvent les citer et les exploiter sans risquer qu'ils soient à terme cassés et cela facilite leur visibilité sur les grands moteurs de recherches internationaux (les « fiches » ark figent en effet les données de la page, contrairement à un inventaire avec arborescence plus complexe à appréhender).

Enfin, la mise en ligne des inventaires ne se limitera pas au seul site internet des Archives départementales : grâce au format xml ead, ils seront également disponibles sur les portails nationaux et européens : Francearchives.fr et PortalEurop. Cette mise à disposition s'effectuera de manière automatisée grâce à un système de moissonnage : elle est déjà en place pour une partie des inventaires et sera généralisée. Elle intègre la logique d'open data des ressources, développée par les Archives départementales.



Consultation
de documents en salle de lecture

OBJECTIF N° 6

Améliorer la qualité de service au profit de l'utilisateur

Longtemps seul moyen pour les chercheurs d'accéder aux documents, la salle de lecture a été supplantée au cours des quinze dernières années par la consultation en ligne des archives numérisées. Cette dernière concentre aujourd'hui la très grande majorité du public, à raison de 1 300 internautes par jour pour 5 à 10 lecteurs en salle. Pourtant, loin de s'opposer ces deux types d'accès se complètent et répondent à des besoins différents qu'il s'agit d'articuler, au profit de tous.

Une salle de lecture repensée

La salle de lecture des Archives départementales est un espace ouvert gratuitement à tous, où chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour effectuer ses recherches. Cette médiation par un personnel scientifique compétent forme l'atout majeur de cet espace : alors que le site internet ou l'envoi de numérisations à distance permettent au public d'accéder à des sources sérielles et pour la plupart aisées à exploiter, la salle de lecture constitue le moyen privilégié pour consulter des collections plus complexes à saisir et à aborder.

On pense en particulier aux archives foncières, dont la complexité implique d'être contextualisées et expliquées pour en saisir tout l'intérêt. C'est aussi le cas des fonds non sériels n'ayant pas encore bénéficié d'une numérisation et dont la consultation en salle demeure le seul moyen de saisir la complétude.

L'**offre de médiation** sera ainsi renforcée au cours des prochaines années : ateliers proposés aux associations généalogiques et au grand public, meilleur affichage des ressources disponibles et offre d'usuels renouvelée.

Des séances spécialisées par typologies de recherche (généalogie foncière, archives contemporaines, archives médicales, etc.) seront expérimentées, dédiant plus encore la salle de lecture à ce rôle d'apprentissage et de passage de relais entre l'archiviste et le lecteur.

Enfin, les espaces du CABA, accessibles gratuitement à tous, constituent un **lieu de travail unique à Laon**, dont les qualités ergonomiques et esthétiques sont largement plébiscitées par le public. Celui-ci dispose également d'un foyer, lieu de repos et de discussions, propice à renforcer les échanges entre lecteurs.

Cette dimension sera renforcée en ouvrant plus encore la salle de lecture : création d'un coin lecture dédié aux ouvrages et revues, accueil des publics scolaires et universitaires au même rang qu'une bibliothèque.



Salle de lecture des Archives départementales

Une nouvelle médiation numérique

Le site internet des Archives départementales, dont le graphisme a été refondu en 2018, offre un accès satisfaisant aux ressources généalogiques, ayant privilégié depuis son origine des formulaires de recherche simples et spécifiques pour chaque grand fonds : état civil, recensements de population, etc. Ce choix, qui est aussi celui de la plupart des sites internet d'Archives départementales en France, sera maintenu, mais complété.

Car au-delà du seul accès aux documents, l'aide à la recherche offerte sur le site internet est ancienne, centrée sur une explication archivistique des sources et non sur les besoins réels des usagers. Elle sera entièrement revue : fiches d'aides et tutoriels seront repensés **pour répondre directement aux sollicitations du public**, facilitant les liens entre les formulaires et même les sites extérieurs aux Archives départementales.

Une attention particulière sera portée aux publics dits empêchés ou éloignés en proposant différents niveaux de compréhension et d'accès aux ressources.

Les besoins particuliers des administrations dans leur rapport aux archives ne seront pas oubliés : accès aux ressources mais aussi aux procédures et méthodologies d'archivage. Un important chantier a déjà été réalisé en la matière en 2022-2023 permettant la mise en ligne de fiches conseil et des formulaires de versement d'élimination. Il se poursuivra.

Associée à la refonte des moteurs de recherche (*voir objectif n°5*), l'offre de médiation repensée permettra la constitution d'une **nouvelle version du site internet**.

FOCUS TECHNIQUE

Un nouveau site internet pensé à destination des chercheurs

Le site internet actuel sera refondu, tant sur sa forme (graphisme, ergonomie) que pour son contenu afin de répondre aux différents publics de chercheurs :

- les internautes consultant les images en ligne : faciliter leur accès, en nombre et en qualité ;
- les internautes effectuant des recherches complexes : leur faire gagner en autonomie en leur permettant d'identifier les ressources utiles et d'en demander la numérisation à distance ;
- les lecteurs de la salle de lecture : leur offrir toutes les ressources qui rendront leur consultation plus efficace et agréable.

Cette nouvelle orientation du site sera complétée par le développement de ressources sur l'histoire du département (*voir objectif n°9*).



Journées Européennes du Patrimoine
2023

ANCRER LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES AU SERVICE DU TERRITOIRE

Objectif général : faire connaître et rayonner l'histoire de l'Aisne grâce aux archives en faisant travailler ensemble les services et en diffusant la connaissance au plus grand nombre.

OBJECTIF N° 7

Un service-relais à destination des administrations et des collectivités

Parce qu'elles contrôlent puis conservent la production documentaire de toutes les administrations publiques de l'Aisne, les Archives départementales détiennent une place pivot pour orienter tous ces services dans la gestion de leurs données et leur permettre de les exploiter pleinement.

Contrôler et conseiller

Pour garantir la bonne conservation mais aussi la sécurité et le respect du régime de communicabilité des données produites par les administrations, le législateur a dévolu aux services d'archives départementales une mission de contrôle scientifique et technique de ces documents, au nom de l'État. Fortes de leur expérience en la matière, les Archives départementales de l'Aisne poursuivront ainsi leur rôle d'inspection et de veille au plus près des administrations.

Cette présence, qui se matérialise chaque année par de nombreuses visites et inspections in situ, est toujours l'occasion d'un travail de sensibilisation aux archives, d'écoute et de discussion avec les agents publics. Elle s'appuiera au cours des prochaines années sur de nouveaux outils de médiation :

- fiches-conseils (*voir aussi objectif n°6*) disponibles en ligne explicitant les procédures réglementaires applicables aux archives (plus spécifiquement pour les services du conseil départemental, une page intranet dédiée pourra être proposée) ;
- comptes rendus de visites mettant l'accent sur des préconisations réalistes prenant en compte les contraintes du service ;
- missions d'aide à l'archivage à destination des collectivités demandeuses ;
- soutien apporté dans les phases de recrutement de contractuels/vacataires archivistes et suivi de leur travail ;
- accompagnement des services pour la mise en œuvre de moments ou journées dédiés à l'archivage (opérations « cleaning day » par exemple).

Une attention particulière sera portée à l'équilibre entre les contraintes (financières et humaines) des services et le souci de garantir à l'utilisateur un accès à une information préservée, dans l'immédiat comme à plus long terme. La priorité des Archives départementales ira également à l'accompagnement et au soutien des services porteurs d'un projet en matière de gestion documentaire : aménagement de locaux, résorption et tri des arriérés de classement.

Un contrôle étroit des éliminations d'archives, qui passe réglementairement par un visa soumis à la direction des Archives départementales, continuera à être appliqué. Car conserver au mieux les archives, c'est d'abord sélectionner celles qui nécessitent de l'être pour y mettre la priorité.

C'est en observant de manière globale la totalité de la production documentaire du territoire de l'Aisne que les Archives départementales sont en mesure d'identifier les données en double entre services. Cette expertise sera mise au profit des administrations pour inviter dès que possible à apurer les espaces d'archivage et assurer une gestion saine et économe des archives. Il s'agit en particulier d'éviter l'extension indéfinie des espaces d'archivage ou du recours à des tiers-archivistes.



Être au service de la preuve et de la documentation historique

Toutes les archives publiques produites dans l'Aisne et présentant un intérêt historique ont vocation à être confiées aux Archives départementales, à la seule exception de celles des communes de plus de 2 000 habitants (le dépôt est alors facultatif). Cela fait des Archives départementales le lieu de concentration et de conservation des dossiers et documents administratifs, source unique pour documenter les décisions prises par les collectivités au fil des ans.

Cette masse documentaire continuera à être mise à la disposition des usagers et des services eux-mêmes, qui peuvent y avoir recours dans deux optiques principales :

- 1 - la recherche de documents à caractère probant en vue d'une procédure (parfois un contentieux) ;
- 2 - l'exploitation de ces informations dans le cadre de projets culturels et patrimoniaux
les archives et notamment l'iconographie sont un appui indispensable pour valoriser tel ou tel monument, site, personnalité voire coutume locale.

Les réponses apportées à ces demandes par les Archives départementales s'y adapteront :

- **améliorer le circuit de réponse aux recherches dites administratives** pour identifier les documents ou renvoyer vers le service compétent ;
- **accompagner l'évolution du système d'archivage électronique X-Sacha** (*voir objectif n°2*) menée par la SPL X-demat pour rendre accessibles directement aux collectivités les ressources qu'elles versent dans l'outil (pour celles ayant adhéré à ce système) ;
- **faciliter les projets de valorisation patrimoniale** en orientant les collectivités et services dans les ressources disponibles, en effectuant gratuitement des numérisations (exception prévue dans les tarifs de reproduction validés par le conseil départemental de l'Aisne en 2022) et en prêtant les documents dans le cadre d'expositions (sous réserve du respect des règles de conservation préventive qui leur sont applicables).

Pour mieux faire connaître cette offre, les Archives départementales effectueront une veille dans la presse locale pour identifier les projets en cours susceptibles de pouvoir être appuyés.



Exposition Dites 33, 700 ans de soins dans l'Aisne
Du 26 mai 2023 au 9 février 2024

OBJECTIF N° 8

Le CABA, un lieu ouvert à faire vivre

Les Archives départementales sont implantées depuis 2018 dans un site mutualisé du conseil départemental de l'Aisne : le Centre des Archives et Bibliothèque départementales de l'Aisne (CABA) lui-même localisé au sein de l'ensemble immobilier du Parc Foch. Les deux espaces sont ouverts au public et constituent de vrais atouts pour faire connaître les collections conservées.

Une politique ambitieuse de médiation culturelle adaptée à ses publics

Parce que la découverte des archives ne saurait être réservée aux lecteurs et chercheurs, parce que le contact avec des documents originaux vieux de plusieurs siècles apporte une émotion singulière et parce que ces mêmes documents nécessitent souvent d'être contextualisés et explicités auprès des Axonais, l'organisation d'expositions grand public et gratuites au sein du CABA a constitué depuis 2018 un marqueur fort de l'action culturelle des Archives départementales.

Cette politique se poursuivra au cours des prochaines années. Elle aura en particulier pour objectifs :

- d'aborder au travers de thèmes variés les grandes évolutions historiques du département, en ayant à cœur d'en restituer avec exactitude le déroulé et les enjeux ;
- de questionner des sujets d'actualités ou ayant une forte résonance dans la société en les traitant avec le recul des sources historiques, participant ainsi à apporter des éléments d'information utiles à tous ;
- de montrer des pièces emblématiques ou marquantes du patrimoine écrit axonais, notamment les documents iconographiques et visuels, qui frappent les esprits et marquent les mémoires ;
- de plonger les visiteurs dans d'autres époques sans hésiter à jouer avec les images populaires ou les passions historiques pour mieux les dépasser.

La découverte d'une exposition doit constituer une expérience singulière, qui justifie le déplacement du visiteur au sein du CABA. Pour cela, les Archives départementales chercheront à différencier les expositions des autres contenus culturels proposés (publications, dossiers en ligne) et à **interroger systématiquement la pertinence du support choisi par rapport au sujet étudié.**

SORTIR DÉCOUVRIR



HISTOIRE DE SOINS

L'exposition « Dites 33, 700 ans de soins dans l'Aisne » proposée au Centre des Archives et de la Bibliothèque départementales de l'Aisne montre comment le lien entre patients et personnels de santé s'est construit du Moyen-Âge à nos jours.



CONTACT
Archives départementales
de l'Aisne
03 23 24 61 47
archives.aisne.fr

AGFV Image / 2016 / Septembre-octobre 2023

C'était une phrase rituelle : « Dites 33 » demandait le médecin au patient. Pourquoi « 33 » ? Parce que quand vous dites « 33 », cela produit des sons graves, qui provoquent des vibrations dans la cage thoracique et l'on peut ainsi mieux juger de l'état de vos poumons. C'était l'époque où le docteur René Laennec inventait le stéthoscope et le diagnostique par auscultation, en 1816. Au-delà de cette expression, les Archives départementales de l'Aisne se sont interrogées sur la relation d'écoute et de partage entre patients et professionnels de santé et sur son évolution à travers le temps.

Le département de l'Aisne est riche d'un héritage unique en France sur le sujet des soins médicaux. Les fonds d'archives et les collections de nombreux hôpitaux-Dieu et hospices médiévaux nous sont parvenus, notamment ceux des établissements de Laon et Château-Thierry dont de nombreux objets sont présentés dans l'exposition.

Quatre grandes évolutions sont présentées : celle des **personnes**, avec une transmission progressive des savoir-faire du monde religieux aux laïcs ; celle des **pratiques**, avec une spécialisation toujours plus accentuée ; celle des **lieux de santé** avec un équilibre noué entre domicile et espaces collectifs ; celle du **rôle social** des soignants avec ses progrès et ses fragilités en termes de mixité et de répartition géographique.

La médecine dans l'Aisne a également été fortement marquée par le **grand nombre de blessés de guerre de la Première Guerre mondiale**. L'exposition montre sans tarder comment cette catastrophe humaine s'est accompagnée de **progrès techniques majeurs**, notamment sur la prise en charge des « gueules cassées » grâce aux travaux de Suzanne Noël, l'une des grandes figures de la médecine humanitaire que l'exposition met à l'honneur aux côtés de Guillaume de Harcigny, Claude-Nicolas Le Gal, Christian Cabrol ou Sylvie Testelin.

Un cycle de conférences ainsi qu'un **escape game** en lien avec cette exposition sont également programmés.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU
CABA - Parc Foch - 02000 Laon
Archives départementales de l'Aisne
+33 (0)3 23 24 61 47

HORAIRES
Du lundi au vendredi de 9h à 17h.
Le premier dimanche de chaque mois de 9h à 18h.
Fermé les jours fériés.

TARIF
L'exposition est gratuite et en accès libre.

ACCUEIL DES GROUPES
Des visites guidées de l'exposition peuvent être organisées du lundi au vendredi sur rendez-vous auprès des Archives départementales de l'Aisne.
+33 (0)3 23 24 61 47
archives@aisne.fr

Événements

COMPÉNICENCES

• Jeudi 28 septembre – 18h
L'Hôpital de Soissons pendant la Grande Guerre
Denis Rolland, président de la Société Historique de Soissons
• Jeudi 26 octobre – 18h
Suzanne Noël : Le parcours d'une chirurgienne humanitaire
François Denoncin, petit-fils de Suzanne Noël

ESCAPE GAME

Découvrez les collections des Archives départementales de l'Aisne grâce à un escape game sur le thème de l'exposition, créé en partenariat avec le service du Chemin des Dames et de la Minéaie.
Durée : 3h – Jauge limitée, réservation obligatoire
Dates et horaires à retrouver sur le site internet des Archives départementales.

VISITE EN FAMILLE

Pour passer l'exposition en famille, tout en résolvant des défis, un livret de jeu à destination des 7-12 ans est disponible sur www.archives.aisne.fr.



Focus sur l'exposition Dites 33
Aisne mag' septembre 2023

L'accueil de conférences et l'animation de cafés-archives seront également poursuivis, ces formes de médiation directe permettant de nouer des contacts plus étroits avec le public et de répondre directement à ses sollicitations. De même des visites guidées des expositions seront systématiquement proposées, répondant au souhait d'une partie du public.

FOCUS TECHNIQUE

Une politique culturelle à l'échelle du département

Les thématiques des actions et expositions des Archives départementales seront choisies en les articulant avec l'offre culturelle des autres structures au sein du département :

- coordination des cycles de conférences avec celles proposées par les sociétés historiques ;
- partenariat avec le Service de la mémoire - Chemin des Dames pour tous les projets ayant trait aux deux conflits mondiaux, la priorité étant donnée par nature à ce service pour leur mise en valeur ;
- contacts avec les milieux associatifs ou institutionnels en fonction des projets étudiés.

Cette mise en réseau visera à mutualiser les moyens et à leur donner ainsi plus de visibilité en multipliant ainsi les publics et les approches.



Café archives

Sujet d'actualité mis à l'honneur, tous les 2 mois

EXPOSITION

La forêt
au temps de
Jean de La Fontaine



Commissaire de l'exposition
Anabelle Defossé-Viillard
Conception graphique / Scénographie
Links Création Graphique

Impression
Alliance partenariales graphiques

Rédaction
Archives départementales de l'Aisne
Gwenaelle Massart

Photos d'animaux sur cadres
François Defossé

Photos d'illustration
Shutterstock

Partenaires :
Musée Jean de La Fontaine, ville de Château-Thierry
Musée Couët de Chantilly
Musée du Sabot de Buissonfosse
Archives Nationales
Archives départementales du Finistère
Archives départementales de la Haute-Garonne
Archives de Saint-Jobain
Commune de Ranc-Étape
Communauté de communes de Retz-en-Valois



jean
fontaine



www.aisne.com

Exposition itinérante

La forêt au temps de Jean de La Fontaine

Des espaces repensés pour de nouvelles fonctions

Les espaces du CABA feront l'objet d'une réflexion particulière. La salle dite de « valorisation » du CABA, conçue initialement comme un espace modulable et polyvalent, mais de fait utilisée exclusivement pour les expositions, fera en particulier l'objet d'expérimentations. De manière concertée avec les autres services du département (qui l'utilisent également), les Archives départementales profiteront de sa proximité immédiate avec la salle de lecture pour y proposer d'autres ressources ou animations :

- mise en valeur des nouvelles acquisitions patrimoniales du département (y compris les dons de particuliers) ;
- espaces de jeux (par exemple en période de vacances) ou de médiation scolaire ;
- mini-expositions thématiques (focus sur des anniversaires par exemple) / expositions (de type roll-up) empruntées à d'autres services / expositions itinérantes ;
- exposition d'œuvres réalisées à l'occasion d'ateliers artistiques ou de concours, en lien avec le patrimoine ;
- etc.

Cette approche modulable s'adaptera à la programmation culturelle du département. À titre des exemples si le choix, pour tel projet culturel, se porte sur une exposition « hors les murs » (*voir objectif n°9*) la salle de valorisation sera adaptée en fonction : sélection de documents originaux répondant au sujet de l'exposition, mise à disposition en libre accès d'ouvrages et de revues, médiation jeunes publics, etc.

Une action spécifique à destination du jeune public : l'action éducative et artistique

Attirer les jeunes publics au CABA constituera une autre priorité des Archives départementales. Pour cela, l'offre d'ateliers – gratuite – sera revue et renouvelée pour mieux s'adapter aux besoins des enseignants et intégrer pleinement les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, en particulier en accentuant leur caractère interdisciplinaire. Une action particulière sera menée pour faire connaître les ateliers auprès des enseignants : poursuite du partenariat entamé en 2023 avec l'Inspé de Laon, participation à la journée de présentation annuelle de la Caverne du Dragon, page dédiée sur le site internet mettant en valeur toutes les ressources disponibles.

La dimension artistique de l'EAC pourra également être développée en nouant des contacts avec des artistes, à l'image de ce que d'autres services d'archives ont su réaliser. Le regard de créateurs contemporains alliés aux sources historiques et à l'apprentissage d'élèves apporterait une touche résolument moderne au sein du CABA : les réalisations ainsi produites y seraient exposées.

Enfin, l'aspect ludique ne sera pas oublié à destination des familles et en dehors des temps scolaires : poursuite de la création d'escape games, ateliers enfants animés lors des vacances et de manifestations exceptionnelles (journées européennes du patrimoine par exemple). Ce type d'événements a montré au cours des dernières années qu'ils étaient susceptibles de faire venir au CABA des publics diversifiés et jeunes.

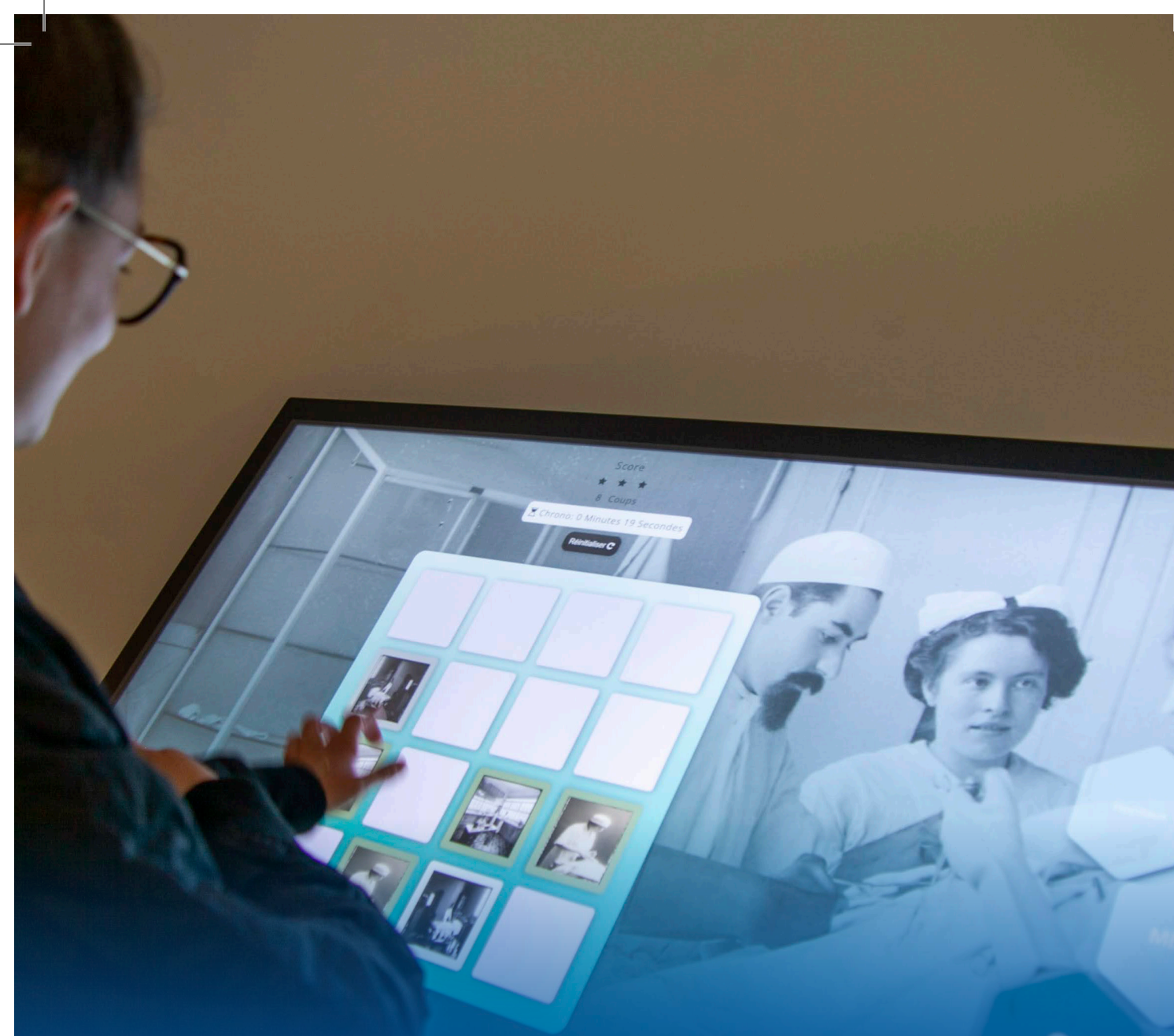


Table numérique

En partenariat avec le pôle système d'information géographique du département (SIG)

La mise en valeur du Parc Foch

Si la présence des Archives départementales en périphérie d'une ancienne caserne actuellement en cours de reconversion présente un caractère parfois déconcertant, elle constitue aussi un atout.

Certes le CABA n'est pas implanté au cœur de la ville historique de Laon, ce qui lui permet difficilement d'attirer dans ses murs les touristes venus visiter l'ancienne capitale carolingienne, pour autant les anciens bâtiments militaires forment un patrimoine insolite. Celui-ci sera mis en valeur en lien avec les équipes de la Direction des bâtiments du conseil départemental : visites guidées du site, collecte de témoignages, réflexion sur un parcours permanent d'explications au sein du Parc.

Il s'agira également de penser le CABA au sein du Parc : en plus de proposer un « atelier des archives » destiné à ouvrir les lieux à d'autres usages et publics, les Archives départementales s'efforceront d'associer les milieux associatifs et la société civile à la vie du CABA.

Les salles de réunion en particulier seront proposées gratuitement aux structures désireuses d'y mener des actions en lien avec les missions des Archives départementales.

Pour toutes les autres, des locations seront proposées, selon la tarification votée par le conseil départemental en 2022. L'objectif poursuivi est de faire du CABA un tiers-lieu au service des Laonnois et des Axonais.



Espace game

En collaboration avec La Caverne du Dragon - Service de la Mémoire

OBJECTIF N° 9

Une nouvelle offre culturelle en ligne et hors les murs

L'histoire de l'Aisne doit pouvoir se découvrir, gratuitement et librement, y compris pour tous ceux qui ne souhaiteraient pas se déplacer au CABA ou en sont éloignés. C'est à cet objectif que répondra la politique hors-les-murs et numérique des Archives départementales.

De nouveaux contenus en ligne sur le patrimoine et l'histoire de l'Aisne

En parallèle de la révision des modalités de recherche dans les archives numérisées (*voir objectif n°6*), le site internet sera refondu pour devenir une porte d'entrée sur l'histoire du département. Car si plusieurs sites, notamment ceux des sociétés savantes, proposent des contenus historiques sur l'évolution de l'Aisne, il s'agit le plus souvent d'articles spécialisés sur des parties du territoire ou des sujets bien ciblés. Aucun, pas même les encyclopédies en ligne du type Wikipédia, n'adopte une démarche généraliste pour contextualiser en quelques pages l'histoire axonaise et donner des clés de compréhension indispensables pour saisir l'originalité de l'Aisne.

Les Archives départementales s'efforceront d'y remédier en :

- proposant une **chronologie de l'histoire de l'Aisne** rendant compte des spécificités du territoire, depuis le temps où il fut le berceau de la France mérovingienne et carolingienne jusqu'aux drames du XX^e siècle, en passant par la construction administrative du territoire au XVIII^e siècle ;
- offrant à voir régulièrement de **nouveaux contenus thématiques**, à l'image des récentes « présentations immersives » sur les abbayes cisterciennes ou la campagne de France ;
- poursuivant la publication des **documents du mois**, qui en mettant le focus sur telle ou telle pièce d'archives sont aussi l'occasion de faire découvrir des pans méconnus d'histoire ;
- adoptant une **démarche cartographique** pour valoriser les ressources disponibles par territoire, en lien direct avec le pôle Système d'information géographique (SIG) du département ;
- en améliorant le **référencement** sur les grands moteurs de recherche internationaux (grands publics et professionnels) des ressources ainsi proposées ;
- en ayant à cœur également de valoriser les **ressources des autres institutions patrimoniales** de l'Aisne (collectivités territoriales, milieu associatif) par le biais d'annuaires ou de pages de références permettant de lier ensemble les données.

La mise en ligne de ces nouvelles ressources s'effectuera de manière progressive, en articulation avec les autres projets scientifiques des Archives départementales, notamment les expositions. Au cours des prochaines années seront en particulier ciblés les thèmes suivants : l'histoire du sport (en lien avec l'accueil des Jeux olympiques en 2024), la féodalité, l'histoire des pensées ou des croyances, ou encore l'apparition du logement ouvrier ou collectif (en partenariat avec le Familistère de Guise).

VISITE IMMERSIVE

LES ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES : PHOTOS EN SCÈNE !



Présentation immersive

Journée internationale de la photographie

archives.aisne.fr

FOCUS TECHNIQUE

Rendre attractifs les contenus en ligne

À l'heure des contenus courts (vidéos, capsules, formats youtube) et alors que l'offre en ligne est démultipliée, la forme des contenus en ligne est un enjeu pour les Archives départementales.

Les « expositions virtuelles » en particulier seront abandonnées sous leur forme actuelle : n'ayant jamais véritablement rencontré leur public et souffrant d'une contradiction insoluble (on ne peut « exposer » à distance), elles seront remplacées par de nouveaux outils, en particulier les « storymap » ou présentations interactives.

Une communication repensée

Autant pour faire connaître les événements du CABA au-delà du Laonnois que pour diffuser les ressources disponibles à distance, les Archives départementales repenseront leur communication et ses modalités. La **page Facebook** propre aux Archives permettra en particulier :

- de rebondir sur l'actualité patrimoniale des territoires (*la veille prévue à l'objectif n°7 pouvant ici être réexploitée*) ;
- de proposer des séquences ou suites de posts par thématique pour mettre en valeur les contenus et ressources proposées par les Archives départementales ;
- de mettre en valeur l'iconographie, accroche marquante pour attirer un public toujours en quête de mieux connaître son passé.

En collaboration étroite avec la direction de la communication, le panel des **outils communs au département** sera également exploité :

- l'agenda culturel saisonnier du département pour rendre visible tout l'événementiel proposé ;
- le catalogue de l'offre pédagogique pour synthétiser les propositions auprès des établissements scolaires ;
- les agendas et lettres d'information en ligne ;
- la possibilité d'articles dans Aisne Mag.

Enfin, l'ouverture de pages sur d'autres médias sociaux, sera étudiée en concertation avec la direction de la communication : elles s'adresseront plus particulièrement aux professionnels et seront ainsi complémentaires des posts Facebook, par nature plus généralistes et grand public.



Atelier jeunes publics
Proposé pendant les vacances

La communication des Archives départementales s'efforcera d'être associée à des **événements nationaux fédérateurs** (journées du patrimoine, de l'architecture, des jardins, des archives, nuit de la lecture, etc.), qui par leur visibilité accrue auprès des médias permettront aux événements des Archives départementales de gagner en visibilité.

Une politique hors-les-murs

Même parfaitement adapté pour présenter des expositions, le CABA ne saurait à lui seul accueillir tout le public axonais, d'abord par sa localisation en périphérie du centre historique de Laon et ensuite parce que l'Aisne est un territoire très étendu. Pour cette raison, les Archives départementales s'efforceront de se déplacer vers leurs publics.

Plusieurs modalités pourront être employées :

- la transformation des expositions proposées en propre par les Archives départementales en **supports itinérants** (sous forme de roll-up) pour permettre leur prêt (gratuit et sans contrainte matérielle) sur tout le territoire ;
- le maintien d'une **politique d'édition et de publication d'ouvrages**, associés aux expositions et permettant d'en conserver la trace sur le long terme – les Archives départementales pourront également expérimenter ponctuellement la publication de « beaux livres » thématiques ;
- la construction **d'expositions entre plusieurs institutions** prévoyant une itinérance sur sites ;
- des **partenariats** avec des lieux et sites pour y présenter des expositions « en extérieur », par exemple sur grilles, dans des parcs, cloîtres, etc. ;
- l'animation **d'ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires** eux-mêmes (ce dispositif, expérimenté en 2022-2023 et pour l'instant limité à quelques ateliers sera probablement élargi à toute l'offre éducative et deviendra complémentaire des activités proposées sur site, désormais recentrées sur la découverte des espaces de conservation et de documents originaux) ;
- l'animation d'activités à destination des **publics dits empêchés**, par exemple actions menées en partenariat avec la Bibliothèque départementale de l'Aisne en vue de lutter contre l'illettrisme.

Cette stratégie visera tant à multiplier les publics en position de découvrir les richesses des Archives départementales et par là l'histoire de l'Aisne, qu'à développer un travail systématique de partenariat avec les institutions culturelles du département. Les centres d'interprétation constitueront à cet égard une cible privilégiée, par exemple pour venir illustrer – grâce aux documents des Archives départementales – des supports de visite.

Il s'agira ainsi de poursuivre le travail de soutien apporté notamment au milieu associatif et de coconstruire un réseau au profit de la connaissance et du partage.

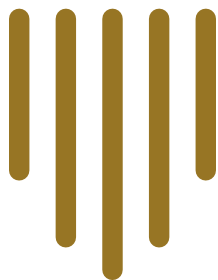
UNE NOUVELLE APPROCHE À DESTINATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Dans toutes leurs activités, les Archives départementales œuvreront à proposer les services d'un centre de ressources :

- la mise à disposition gratuite des collections conservées par les Archives départementales, sur place ou à distance ;
- la contextualisation de ces ressources, pour les rendre exploitables par chacun, y compris par des supports de médiation donnant accès aux clés de compréhension sur l'histoire de l'Aisne ;
- l'aide apportée dans l'exploitation et l'organisation des archives, y compris électroniques.

Ces services, destinés autant aux particuliers qu'aux administrations ou encore aux institutions patrimoniales et culturelles ainsi qu'aux associations, auront vocation non seulement à faire connaître le patrimoine axonais mais aussi à susciter un sentiment d'appropriation de cet héritage et de faciliter ainsi la compréhension de notre territoire.





LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L' AISNE



RENSEIGNEMENTS

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9 H À 17 H

+33 (0)3 23 24 61 47 | archives.aisne.fr

CABA - Parc Foch | Avenue du Maréchal Foch | 02000 LAON

